

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020**

Objet : Convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques du Syndicat Mixte DORSAL et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs pour le département de la Haute-Vienne (SEHV).

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 35 (dont 3 procurations) - 104 voix

Votants : 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procurator donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - VISIO
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouveroux) – 1 voix - VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - PRESENTIEL
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procurator donnée à JM BOST) - 2 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. MOULIN) – 1 voix-VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - PRESENTIEL
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Noblat
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président Département Creuse
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV), dans le cadre de sa compétence sur les réseaux de la distribution publique d'électricité dont il est propriétaire, et plus particulièrement lors de l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de télécommunication, est amené à poser des infrastructures passives de communications électroniques pour le compte d'opérateurs de télécommunications.

Le SEHV a fait le choix de rester propriétaire des installations de communications électroniques (fourreaux, chambre) qu'il est amené à poser dans le cadre de ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux.

DORSAL est concerné par ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens puisqu'il déploie des câbles optiques sur les supports aériens de distribution électrique.

Les modalités techniques et économiques de pose des installations de communications électroniques lors des opérations d'enfouissement coordonné avec les réseaux de distribution électrique font l'objet du projet de convention joint à la présente délibération.

En résumé, DORSAL indique au SEHV la quantité et les caractéristiques des fourreaux et chambres dont il a besoin. Le SEHV les pose dans la tranchée commune de génie civil.

Le SEHV demande à DORSAL (idem pour l'ensemble des opérateurs de communications électroniques) une quote-part (20%, partagée si plusieurs opérateurs concernés) pour la réalisation de la tranchée commune et la pose des installations de communications électroniques.

DORSAL assure et prend en charge les prestations de dépose des câbles optiques aériens et de déploiement des nouveaux câbles optiques dans les installations posées. Ces deux prestations font l'objet d'un financement propre à DORSAL.

A noter que l'utilisation des fourreaux, propriété du SEHV, a fait l'objet de la mise en œuvre d'une convention par délibération N°633 du 25 septembre 2018.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en place d'une convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs entre DORSAL et le SEHV tel que présenté en annexe**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

